

07/10

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Présents :

Marie BURGUBURU, Fabrice BOUDJAABA, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Simon CORDONNIER, Audrey COURIOL, Nicolas DELALANDE, Yannig GOURMELON, François HEILBRONN, Émeric HENRY, Jeanne LAZARUS, Yoann LEROUGE, Raykhant LIANOVA, Daniel MOUCHARD, Nathan RIVET, Emma SALLEY, Elphie SANTISO, Dominique TAFFIN, Ethan WERB, Raphaël ZAOUATI.

Absents ou excusés :

Laurence BERTRAND DORLEAC (procuration à Jeanne LAZARUS), Timothé BULTINGAIRE (procuration à Emma SALLEY), Pascale EISENBERGER (procuration à Raphaël ZAOUATI), Jean-François HUCHET, Alya IBANEZ (procuration à Ethan WERB), Adrien LEHMAN (procuration à Raphaël ZAOUATI), Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Jeanne LAZARUS), Catherine SUEUR, Alexandre URVOIS, François WERNER.

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Gabriela CROUZET	Directrice des admissions
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Anne LESEGRETAIN	Directrice de Sciences Po carrières
Jérémie LOUSSOUARN	Représentant du recteur de Paris
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Mathias VICHERAT	Directeur de l'IEP de Paris

*

* *

I. Point d'information relatif à la rentrée	2
II. Ajustements des règlements des admissions	5
III. Présentation de l'enquête jeunes diplômés promotion 2020	10
IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 5 juillet 2022	15
V. Échange d'informations sur des questions diverses	16

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

La séance est ouverte à 9 h 06 par Jeanne LAZARUS.

Jeanne LAZARUS

Bonjour à toutes et tous. Merci à tous d'être présents. Ce matin, nous accueillons beaucoup de nouveaux membres, je les en remercie. Catherine SUEUR, cheffe de service de l'inspection générale des finances n'a pas pu être là aujourd'hui, mais elle rejoindra le conseil à la prochaine séance. Nous accueillons Dominique TAFFIN, directrice de la fondation pour la mémoire de l'esclavage, merci de vous joindre à nous. Nous accueillons également Fabrice BOUDJAABA, qui remplace Marie GAILLE, représentant le CNRS. Nicolas DELALANDE, le nouveau président du conseil scientifique, professeur d'histoire à Sciences Po. Nous avons aussi une nouvelle membre, Alya IBANEZ, qui n'est pas présente aujourd'hui, mais qui remplacera Hugo JEAN pour représenter les étudiants. Merci à tous de vous joindre à ce conseil. Vous savez que c'est ma dernière séance, je n'aurai pas le plaisir de travailler davantage avec vous, mais je sais que tout se passera au mieux. Nous passons tout de suite au point d'information de la rentrée par Myriam DUBOIS-MONKACHI.

I. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA RENTRÉE

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Si vous le permettez, j'aimerais vous dire quelques mots et vous remercier de la confiance que vous avez témoignée à l'administration durant ces 3 dernières années qui n'ont pas été, c'est un euphémisme, des années ordinaires. Sous votre présidence, le conseil de l'institut nous a permis de maintenir une continuité pédagogique de qualité et d'adapter le fonctionnement de la scolarité aux impondérables liés notamment à la pandémie de Covid. Vous avez également plaidé pour que les bons sujets soient mis à l'ordre du jour du conseil de l'institut, en fonction des textes, en insistant sur le lien entre la recherche et la formation, lien inhérent au modèle pédagogique de Sciences Po et désormais institutionnalisé dans sa gouvernance puisqu'un directeur de la formation et de la recherche a été nommé par le directeur de Sciences Po en juillet dernier. Merci beaucoup pour tout cela. Nul doute que de nombreuses occasions se présenteront pour que nous poursuivions notre travail ensemble, probablement dans un autre cadre. Merci beaucoup.

Cette année universitaire entame déjà sa 4^e semaine de cours, soit déjà le tiers du semestre a fait sa rentrée sous le signe d'un retour à la normale. Tous les éléments constitutifs d'une rentrée ont pu avoir lieu et de surcroît en présentiel, ce qui est inédit depuis 2019. La semaine de prérentrée, qui a eu lieu dans tous les campus et toutes les écoles à partir du 22 août. C'est la dernière année. Je vous annonce qu'on est en train de travailler sur un calendrier remanié qui permettrait de commencer une semaine plus tard. La rentrée s'est déployée autour de trois axes. Le premier axe, c'est la découverte de l'établissement et des ressources. L'appropriation des espaces par les étudiants primo-arrivants a pu se faire grâce à de nombreuses visites du campus parisien effectuées par des étudiants du BDE. Une application que vous connaissez probablement, Sciences Po, a été mise à jour et a intégré notre campus, le dernier-né, le 1 Saint-Thomas. C'est très utile afin que les étudiants se familiarisent avec les différents espaces, des visites de présentation des ressources documentaires par les équipes de la bibliothèque et une prise en main des ressources en ligne, qui sont très importantes à Sciences Po, plus d'un million, avec notamment l'accès à Factiva, qui permet l'accès à distance de toute la presse nationale et internationale. Cette présentation a été proposée à tous les primo-arrivants. Poursuivant la sensibilisation de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, un module interactif a été conçu en lien avec un prestataire d'e-learning, Pimenko, des étudiants et étudiantes, sous l'égide de notre référente VSS. Il a été diffusé à tous les étudiants primo-arrivants qui ont un suivi obligatoire à assurer. C'est un module interactif de 50 min qui permet aux étudiants d'être informés selon 4 cadres différents, des sanctions encourues le cas échéant. Ce module sera diffusé aujourd'hui aux enseignants. Un module spécifique pour les salariés et

les doctorants est en cours de préparation. Cette politique de sensibilisation s'adresse également à l'ensemble des campus où les référentes VSS ont présenté le dispositif. Tous les supports de communication ont été mis à jour dans une volonté d'être très pragmatique et pratique. Voici une carte Z qui a été distribuée en français et en anglais à tous les étudiants et enseignants de Sciences Po. La rentrée, c'est aussi l'événement, Meet the services, qui est une présentation de l'ensemble des services du guichet unique qui était rassemblé dans la belle cour René Seydoux sur des sujets annexes à la scolarité, mais importants pour les étudiants, leur permettant de traiter ces sujets avant d'entamer une scolarité dans de bonnes conditions. C'est notamment l'endroit où les étudiants ont accès à tous les services, comme l'accompagnement des situations de handicap, les questions de santé, de titre de séjour, tous les services attendus par les étudiants. Enfin, le Welcome program, programme d'accueil spécifique pour les étudiants en échange qui a battu tous les records : près de 500 étudiants qui ont été inscrits. Le Buddy program qui accompagne ces étudiants en échange a également été un véritable succès. La riche vie étudiante de Sciences Po, que vous connaissez puisque le bilan de l'an dernier a été présenté par le directeur de la vie de campus et de l'engagement au conseil de la vie étudiante et de la formation, a annoncé plus de 300 initiatives et associations à Sciences Po l'an dernier et plus de 1 600 événements sur l'année universitaire. Un forum des associations a permis de voir également cette offre foisonnante.

Deuxième axe, ce sont les leçons inaugurales. En cette année de célébration des 150 ans de Sciences Po, une grande leçon inaugurale à l'adresse de l'ensemble des étudiants a été donnée par Madame Beate KLARSFELD le 24 août sur le thème de la transmission. C'est dans le contexte de la commémoration des 80 ans de la rafle du Vel d'Hiv que cette leçon prend un sens tout particulier et se veut un moment de transmission à la jeunesse du monde entier via les étudiants de Sciences Po auxquels elle a déclaré : « Je vous fais une confiance aveugle pour ne jamais oublier la mémoire de la Shoah ». De nombreuses personnalités ont donné des leçons solennelles : l'écrivain Mohamed MBOUGAR SARR, à Reims, prix Goncourt 2021 pour son livre « La plus secrète mémoire des hommes » sur la crise épistémologique de l'envie d'apprendre, c'était passionnant, notamment un hymne à la lecture. Les étudiants étaient très intéressés par ce jeune écrivain. Ils ont demandé ce qui l'avait rendu écrivain, il a répondu que c'était la lecture. Il a beaucoup incité les étudiants à lire, de la littérature notamment. Devant les étudiants de l'EAP, Madame Rima ABDUL-MALAK, ministre de la Culture, a fait une leçon sur la place de la culture dans le monde des urgences. Le 12 septembre, la Première ministre de l'État de la Barbade, Madame Mia MOTTLEY a présenté une leçon solennelle très inspirante devant les étudiants de PSIA, sur l'urgence écologique. Je ne serais pas complète si je ne rajoutais pas l'anthropologue Philippe DESCOLA, pour les étudiants de l'école de la recherche, l'architecte Jean-Michel WILMOTTE, l'artisan du 1 Saint-Thomas pour l'école urbaine et Christo GROZEV, journaliste d'investigation russe pour l'école de journalisme. Un grand nombre de ces leçons et conférences sont disponibles sur la chaîne YouTube de Sciences Po. Chaque campus, chaque école a eu son amphi de rentrée présidé par son doyen, puis une déclinaison du programme et une visite de notre directeur qui s'est rendu sur l'ensemble des campus et des entrées solennelles des écoles. Certains campus ont profité de cette semaine pour fêter des anniversaires, les 20 ans de Nancy, de Poitiers, de Dijon et les 10 ans de Reims. Rapidement, troisième événement, les 150 ans, peut être que Monsieur le Directeur en parlera. C'est un événement important pour l'institution qui a commencé en début d'année et cette semaine, il s'est matérialisé par le festival des 150 ans et également la semaine des libertés académiques qui a permis à des enseignants, des chercheurs de parler de ce sujet fondamental pour notre institution. Dernier élément, la découverte du programme d'étude par nos étudiants. On est parti de la généralité des services mis à disposition à la scolarité. Les étudiants ont été très présents à cette rentrée, sur certains campus on a même parlé de surbooking. Les étudiants ont répondu bien plus que les objectifs que nous avons fixés, traduisant probablement, pour les étudiants internationaux, une volonté de compensation après deux ans de mobilité entravée, c'est le cas des étudiants en échange qui sont 30 % de plus qu'une année normale. Concernant la scolarité, son déploiement a repris un cours normal avec le retour du cadre de scolarité antérieur à la crise sanitaire. Plus de 3 500 cours ont été programmés. A été mis en œuvre l'allègement des cours obligatoires le jeudi après-midi pour permettre aux étudiants d'avoir des activités sportives notamment et de participer aux compétitions interuniversitaires. Sur le plan sanitaire, même si la situation est différente par rapport aux précédentes rentrées, les recommandations sont toujours à disposition des étudiants, un accompagnement en cas de contamination au Covid. Ce qui change, c'est que la période d'éviction ne permettra pas un accès aux cours en Zoom, puisqu'il a été décidé que les

absences seraient gérées dans un cadre commun. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'obligation pour l'enseignant de filmer son cours en cas d'absence, mais un fonctionnement comme avant la crise, demander aux camarades de récupérer les cours manqués. Enfin, le règlement de la scolarité retrouve sa forme originelle, notamment avec le retour du contrôle de l'assiduité et du système de défaillance au-delà de deux absences pour une année que nous espérons tout juste normale, mais pas ordinaire pour autant, ce qui a très bien commencé. Je vous remercie.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Des nouvelles plutôt rassurantes de la rentrée, qui donnent l'impression qu'on est revenu dans un fonctionnement normal et très actif. Y a-t-il des questions ?

Raykhant LIANOVA

Pour faire remonter que les étudiants nous ont dit que ça les aiderait énormément d'avoir le même dispositif que l'an dernier où, en cas de Covid, ils pouvaient suivre les cours en ligne. On aimerait savoir pourquoi cette année ce n'est pas possible. Plusieurs étudiants nous ont dit qu'il n'était pas possible pour eux de suivre les cours, rattraper avec les camarades ce n'est pas la même chose que de suivre le cours en même temps.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

C'est ce que je disais dans la présentation. Les enseignants ne sont pas pour. Le retour à la normale est aussi un retour au fonctionnement de 2019. Le Covid est devenu désolée de le dire comme ça, une situation de droit commun. Il y a des situations exceptionnelles, mais on ne peut pas demander à l'enseignant de filmer un cours, surtout si ce n'est pas prévu, les cours captés, c'est autre chose. Filmer spécifiquement un cours pour un étudiant, c'est une décision que nous avons préféré ne pas prendre pour permettre un retour au fonctionnement normal. Il y a des situations exceptionnelles, notamment des étudiants qui sont en situation de handicap et accompagnés par la mission handicap, là, nous sommes en mesure de mettre en place des solutions, pas forcément le Zoom, on a des robots à Sciences Po qui permettent de suivre dans un autre espace. Si l'enseignant veut mettre à disposition le matériel du cours, il peut le faire, voire enregistrer son cours, mais pas de suivi par Zoom, car on a envie de couper. On sent bien que les étudiants et les enseignants ont envie d'avoir recours au Zoom, mais on pense que c'est important de tourner la page, en espérant que ce n'est pas une utopie.

Mathias VICHERAT

Cela pourrait bien sûr évoluer en fonction des mesures sanitaires.

Je voulais aussi rajouter quelques mots à ce qu'a dit Myriam sur le festival des 150 ans. On a accueilli environ 10 000 personnes les 16 et 17 septembre, dont 5 000 personnes qui sont venues le vendredi pour assister au festival. Nous avons organisé toute une série d'événements dont vous avez dû avoir le programme. Le samedi s'est aussi tenue une cérémonie de diplomation pour les élèves de la promotion 2020 qui n'avaient pas pu avoir de cérémonie physique du fait de la pandémie. On a reçu plus de 3 600 diplômés avec leurs parents. Le 16 septembre, nous avons également reçu 40 présidents et vice-présidents d'universités internationales, dont les présidents de la Bocconi et de Cambridge. Nous avons parlé du sujet des libertés académiques et nous nous sommes mis d'accord sur deux grands principes. Le premier est d'avancer ensemble pour obtenir la mise en place d'un classement international sur les libertés académiques. Car les classements internationaux actuels ne les prennent pas en compte. Il y a bien un index qui existe, mais il faudrait qu'il y ait un classement en tant que tel pour leur donner plus de poids. Le deuxième, c'est de demander un prix Nobel de la paix pour les prisonniers et prisonnières scientifiques, comme Fariba ADELKHAH. Nous allons sans doute sortir une tribune commune pour donner à cette démarche une résonance dans tous les pays dont sont issues ces universités. Nous sommes en lien avec le comité Nobel pour voir les conditions d'acceptabilité d'une candidature collective sous cette forme. Nous avons vraiment eu à cœur de placer le festival des 150 sous le signe des libertés académiques et c'est pourquoi nous avons organisé, du 14 au 16 septembre, une « semaine des libertés académiques » avec de nombreuses tables rondes qui ont suscité des échanges très riches. J'ai demandé qu'un document puisse être réalisé qui sera publié de manière digitale, pour pouvoir partager ces contenus de manière large.

Raphaël ZAOUATI

Sur le week-end des 150 ans, vous avez organisé la cérémonie de diplomation pour la promotion 2020. Vous avez vu à quel point ils étaient heureux de pouvoir venir clôturer en bonne et due forme leurs 5 années à Sciences Po. Je m'interroge sur la promotion 2021 qui, à ma connaissance, n'a pas eu de cérémonie de diplomation en présentiel. Ils en ont eu une en hybride, mais pas telle que celle des précédentes promotions. Est-ce qu'ils en auront une également ? Je vous remercie.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je laisse le directeur répondre à la question par oui ou non. Je peux vous dire qu'en 2021, nous avons fait deux cérémonies, l'une pour les 2020, entièrement digitalisée, et l'autre, pour les 2021 en présentiel. Je peux vous assurer qu'à l'époque c'était le début du retour en présentiel, cela a été fortement apprécié. Les amphis étaient remplis. La seule contrainte est qu'ils étaient tous masqués. C'est vrai que cela n'a pas été à la hauteur de ce que nous faisons pour les autres promotions.

Mathias VICHERAT

Dès mon premier jour à Sciences Po, j'ai reçu de nombreux mails de récrimination de la part de la promotion 2020. Il ne me semble pas que ça ait été le cas pour la promotion 2021. Nous n'avons pas prévu d'organiser d'autres cérémonies car la promotion 2021 a malgré tout eu une cérémonie en présentiel et il ne faut pas oublier que cela représente un coût financier et humain non négligeable.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Sébastien THUBERT me rappelle qu'il y a eu un gala le 5 juillet 2021, c'était le premier jour de réouverture des boîtes de nuit. Avec Sébastien, on est allé rencontrer les étudiants, il y avait une euphorie incroyable. Il y avait plus de 1 000 étudiants. Il y a eu quelque chose d'organisé par l'institution quand même.

Jeanne LAZARUS

S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au point suivant qui est un ajustement du règlement des admissions par Madame CROUZET, directrice des admissions.

II. AJUSTEMENTS DES RÈGLEMENTS DES ADMISSIONS

Gabriela CROUZET

Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de parler aujourd'hui des règlements des admissions, car on vous propose deux ajustements dans les règlements des admissions pour entrer en première année et aussi pour l'admission en master. Nous vous proposons deux ajouts pour le règlement d'entrée en bachelor et deux suppressions pour le règlement concernant l'admission en master. Pour les admissions en bachelor 1^{re} année de Sciences Po, le premier ajout concerne l'éligibilité des baccalauréats. Il est proposé d'ajouter au texte actuel du règlement des admissions en 1^{re} année le baccalauréat professionnel comme type de baccalauréat éligible pour se porter candidat en 1^{re} année de Sciences Po à la suite de la réforme des admissions en 1^{re} année qui a permis, comme vous le savez, de renforcer la diversité territoriale et sociale de notre corps étudiant. Actuellement, seuls les candidats préparant un baccalauréat général ou technologique, ou un diplôme d'études secondaires étranger équivalent au baccalauréat français peuvent se porter candidats au bachelor à Sciences Po. Le baccalauréat professionnel est un diplôme national comportant 7 épreuves obligatoires communes. Les épreuves dites générales sont très proches des tronc communs constatés sur les baccalauréats général et technologique. Par exemple, les épreuves générales de ce bac professionnel sont le français, l'histoire-géographie, l'économie-droit, l'économie-gestion, prévention santé, langues vivantes, mathématiques, physique et chimie, arts appliqués, culture artistique. Dans le règlement d'admission de Sciences Po, la mention du type du baccalauréat éligible apparaît pour la première fois dans le règlement signé en décembre 2011, applicable à partir de la campagne d'admission de 2012. Avant cette date, tous les baccalauréats permettaient de se porter candidat au concours d'entrée en 1^{re} année. Seule la procédure d'admission avec la mention très bien à l'époque, limitait l'éligibilité au baccalauréat général. Si l'on regarde les

formations sélectives dans l'enseignement supérieur, nous remarquons que Sciences Po est l'un des rares établissements à limiter l'admission aux seuls baccalauréats généraux ou technologiques. Par exemple, les autres IEP, Institut d'études politiques, ne précisent généralement pas le type de baccalauréat nécessaire pour se porter candidat. Seul Bordeaux fait passer les baccalauréats professionnels par une commission spécifique. Dans les classes préparatoires, tous les baccalauréats sont éligibles. Dans les écoles de commerce recrutant au niveau du baccalauréat, comme l'ESEC, SKEMA, EM Strasbourg, KEDGE, etc., ceux qui permettent une intégration au niveau bac 0, tous les bacs sont également éligibles. Seules certaines écoles d'ingénieurs peuvent limiter l'accès de certains bacs technologiques dans certains types de parcours. Pour nous, ouvrir la possibilité de candidater aux excellents élèves issus de ces filières professionnelles qui souhaiteraient se réorienter, donc ne plus se destiner à une intégration immédiate du marché du travail, première vocation du bac professionnel, permettrait de donner une chance à ce type de talents et de renforcer le caractère inclusif de notre procédure. D'où notre réforme de l'admission en première année, dont encore une fois, l'objectif était de renforcer la diversité des profils de nos élèves. Voilà la première proposition d'ajustement, l'ajout du bac professionnel parmi les bacs éligibles à l'échelle des bacs existant dans l'enseignement secondaire français. Le deuxième ajout concerne la notion de plagiat. Il est déjà pris en compte dans le règlement des admissions actuel à travers l'article 3.2 portant sur les conditions à la candidature et, notamment, à la fraude. Nous proposons d'introduire une mention très explicite du plagiat et des conséquences dans le règlement des admissions en bachelor. Les établissements d'enseignement supérieur disposent de leurs propres règles concernant le plagiat. À Sciences Po, il est demandé à tous les étudiants de s'engager dès le début de la scolarité à respecter la charte anti plagiat et les règles de l'honnêteté intellectuelle de l'article 12 du règlement de scolarité. Conformément à cet article, le plagiat est défini comme un travail qui ne permet pas de distinguer sa pensée propre des autres auteurs. Le plagiat, quand il est constaté lors de la scolarité à Sciences Po, est sanctionné lourdement avec l'attribution de la note 0/20 et la non-validation de l'enseignement concerné, voire suspension de la scolarité pour des cas poussés. Il nous semble essentiel de renforcer la sensibilisation de tout futur étudiant à Sciences Po, dès sa candidature, à l'importance de ces règles, la compréhension de ce qu'est le plagiat et l'honnêteté intellectuelle et d'avertir de manière claire et explicite, dès le règlement des admissions, des sanctions qui seront appliquées en cas de plagiat constaté dans le cadre de la procédure d'admission. Si Sciences Po constate un plagiat dans le dossier de candidature, l'évaluateur pourrait attribuer, comme c'est le cas dans le règlement de la scolarité, la note de 0/20 lors de l'analyse qualitative du dossier. Cette sanction s'aligne avec les règles qui seront ensuite appliquées lors de la scolarité à Sciences Po. Le deuxième ajout est donc la mention explicite du plagiat et des sanctions. Je ne sais pas si vous préférez que je continue avec les masters.

Jeanne LAZARUS

Je préfère qu'on ait d'abord une discussion, car ce sont deux résolutions différentes. Discutons d'abord sur l'ajustement qui concerne le bachelor avec ces deux éléments. Peut-être qu'on pourrait aussi ne plus mettre de mention du tout ? En vous écoutant, je me disais que ce serait tout aussi simple de dire qu'il suffit d'avoir le bac sans préciser duquel il s'agit. Le deuxième ajout concerne le plagiat.

Simon CORDONNIER

Sur la première proposition, on est tout à fait favorable. D'ailleurs, pourquoi ne pas mettre tout simplement « bac ». Sur la deuxième, est-il prévu de passer les dossiers d'admission dans Urkund ou un système équivalent ? Ou est-ce que ce sera aux évaluateurs, individuellement, de voir s'il y a des soupçons et d'avoir recours à un outil de ce type ?

Yoan LEROUGE

Deux points. Le premier, pratico-pratique : si la personne qui a candidaté se retrouve dans une position où un plagiat est constaté, est-ce qu'elle en sera informée ? Est-ce que ce sera le motif premier expliquant le 0 et le fait que la candidature n'est pas retenue ? Deuxième question, qui est plus sous la forme d'un vœu, qui est d'envisager un élargissement des admissions ? Car là, c'est limité à ceux qui sont inscrits en terminale pour l'année en cours. De facto, c'est fermé pour ceux qui ont déjà passé un bac et qui seraient en situation de réorientation. C'est un sujet qui est assez personnel. J'ai été dans cette situation. J'ai passé un bac, j'ai fait 2 ans d'études supérieures en Chine et j'ai décidé de me réorienter. Tous les

IEP, à l'exception de Grenoble, ont la règle de devoir être inscrit en terminale pour candidater. J'ai dû me réinscrire en terminale deux ans après le bac et repasser un bac pour pouvoir candidater. Je pense que c'est dommage et que ce serait bien d'imaginer une procédure, sur des critères à établir, pour un nombre de places limitées pour ces profils qui auraient besoin d'une réorientation, qui auraient eu un accident de parcours, qui sont des parcours qui ne sont pas forcément linéaires, mais qui seraient une force pour Sciences Po. Imaginer quelque chose pour cette minorité, qui n'est pas de revenir à l'ancien système où on ouvre toute l'admission, avec toutes les inégalités que cela avait créées. Merci.

Jeanne LAZARUS

Merci Monsieur LEROUGE. Je suis complètement d'accord avec vous. Je n'arrête pas d'embêter l'administration avec cela. Je laisse le directeur vous répondre.

Mathias VICHERAT

Ce qu'on a voulu faire, c'est corriger rapidement dans le règlement des admissions une chose qui nous paraissait essentielle : offrir la possibilité aux élèves des bacs professionnels de concourir. L'exclusion des candidats bacs professionnels était pour moi injuste. Pardon d'être un peu direct mais je ne sais pas comment, en 2011, au moment de la modification de ce règlement par le Conseil de l'Institut, on a pu se dire : « Nous ouvrons socialement, nous promouvons une égalité des chances mais, par contre, on ne laisse même pas la possibilité aux bacs pros de pouvoir candidater à Sciences Po ». Je me suis insurgé contre cela et avec Myriam et Gabriela nous étions d'accord pour faire en sorte que cela soit modifié rapidement.

Concernant votre question, vous avez complètement raison, il faut reposer la question du Bac +1 et pas seulement sous une forme extrêmement exceptionnelle avec un jury. Je pense qu'il faut reposer la question, sans doute de manière cadrée, pour éviter les phénomènes d'éviction. Il ne faudrait pas non plus que cela puisse engendrer un phénomène d'éviction pour les bacs + 0 face à des bacs +1 qui seraient beaucoup mieux armés. C'est donc à bien penser mais en tout cas c'est un vrai sujet qu'on partage avec Jeanne Lazarus. L'idée est de se laisser l'année pour bien étudier le sujet et trouver la solution adéquate pour la prochaine campagne d'admissions.

En ce qui concerne le plagiat, le sujet a déjà été suffisamment discuté. Je pense que c'était aussi complètement indispensable de revoir les règles.

Jeanne LAZARUS

Une petite précision, ce qu'on vote aujourd'hui s'appliquera pour les candidatures de cette année.

Elphie SANTISO

Pour les bacs pros, avez-vous une idée du nombre de candidatures supplémentaires que cela pourrait représenter ? Il va falloir que le service des admissions puisse les absorber. Quelle serait leur chance réelle d'être pris ? Y aura-t-il un accompagnement, une attention particulière qui leur sera proposé quand ils arriveront à Sciences Po. Je viens d'un milieu rural où il y a beaucoup de lycées pros et ils sont très loin de la manière d'être de Sciences Po. Y aura-t-il des campagnes dans les lycées pros pour leur faire connaître ? Ma crainte est que cela en fasse rêver certains, qu'ils paient les droits pour candidater et que cela fasse juste un peu plus de sous pour Sciences Po. Merci.

Émeric HENRY

Dans cette lignée, je suis d'accord qu'il faut donner la chance aux étudiants venant de profils pour se réorienter potentiellement, mais ce serait intéressant d'avoir un suivi dans les futurs conseils, et je ne pense pas que cela leur soit spécifique, sur différents types de bacs, de filières, comment ces étudiants, étudiantes arrivent à Sciences Po, en ayant un suivi continu qu'on pourrait avoir dans ce conseil.

Mathias VICHERAT

Vous avez raison. On peut s'inspirer de ce que font les IEP. Tous les IEP considéraient que les bacs pros avaient la possibilité de candidater.

François HEILBRONN

Et pour les autres IEP c'est un concours.

Mathias VICHERAT

Même quand il y avait un concours d'admission pour rejoindre notre institution, les bacs pros n'étaient pas autorisés à candidater. On peut s'appuyer sur ce qui est fait dans les IEP. Les phénomènes d'autocensure existent, même en dehors des bacs pros. C'est ce qu'on veut corriger, notamment en étant sur Parcoursup. Je rappelle également qu'avec une licence professionnelle vous aviez le droit d'entrer en master. L'exclusion des bacs pros était donc totalement incohérente. On a un suivi pour nos élèves de la procédure CEP qui suivent un programme Booster. Peut-être que si on a des élèves de bacs pros, on peut s'inspirer de ce type de dispositif pour assurer un suivi adéquat. Je pense que c'est une réforme absolument nécessaire.

Gabriela CROUZET

Simon CORDONNIER demandait si on allait faire une vérification systématique concernant le plagiat. Dans la scolarité à Sciences Po, il n'y a pas de vérification systématique. Il revient aux enseignants d'identifier le plagiat dans les copies d'examen. On va s'inspirer de cette méthode de travail. Ce sera la responsabilité des évaluateurs évaluant les dossiers de candidature. Il y a des exercices écrits dans ce dossier, sur la motivation pour entrer à Sciences Po et aussi un essai. Il y a une double évaluation par deux évaluateurs. Ce sera de la responsabilité des évaluateurs d'identifier un éventuel plagiat qui sera revérifié avec un logiciel du type Urkund pour être absolument certain avant d'appliquer la sanction. Ce sera cette méthodologie de travail que nous allons utiliser. Pour la question de Monsieur LEROUGE pour savoir si l'on va informer les candidats : il faut qu'on travaille sur cette question avec le comité pédagogique qui travaille chaque année sur les épreuves de la procédure d'admission et du dossier de candidature. Dans tous les cas, tous les candidats savent qu'ils peuvent nous interroger sur la raison de leur refus. Je ne sais pas si nous allons avertir de façon proactive les candidats avant d'avoir la totalité des notes sur la procédure d'admission, mais nous allons poser cette question avec le comité pédagogique et ensuite, je peux vous revenir pour vous faire part de ce qui est proposé.

Jeanne LAZARUS

Merci. S'il n'y a pas d'autres questions sur le bachelor, je mets aux voix la résolution d'ajustement avec ces deux transformations. Y-a-t-il des procurations ?

Ismahane GASMI

Timothé BULTINGAIRE donne procuration à Emma SALLEY, Pascale EISENBERGER et Adrien LEHMAN à Raphaël ZAOUATI, Marie-Christine LEMARDELEY et Laurence BERTRAND DORLEAC à Jeanne LAZARUS et Alya IBANEZ à Ethan WERB.

Jeanne LAZARUS

C'est adopté à l'unanimité, merci. Nous passons au règlement du master.

Gabriela CROUZET

On poursuit avec le règlement d'admission en master. Nous vous proposons deux suppressions. Nous vous proposons de supprimer au sein de l'article 2 portant sur les conditions de la candidature, cette phrase indiquant que le candidat ne peut pas présenter plus de 3 candidatures à l'admission en master. Cette limite ne nous apparaît plus pertinente, d'autant qu'elle est difficile à suivre administrativement parlant, et qu'elle n'a pas d'impact sur les chances d'être admis. Il est donc proposé de supprimer cette règle de 3 candidatures maximum dans notre règlement d'admission en master et de permettre à tout candidat désireux de postuler de le faire autant de fois qu'il le souhaitera. Une autre suppression est proposée. Elle porte la question du report d'admission automatique pour les admis de la procédure française en master qui n'aurait pas fourni le justificatif de langue au moment de l'admission. Aujourd'hui, il est demandé à un candidat issu du premier cycle universitaire français qui intègre un programme enseigné en anglais de fournir un test attestant d'un niveau minimum exigé. En cas d'admission, le candidat n'ayant pas fourni ce test avec le niveau requis d'anglais se voit proposer

automatiquement un report d'admission d'un an, sous réserve qu'il fournisse le justificatif dans le délai d'un an. Il est proposé de supprimer ce report automatique qui n'est plus adapté à la situation actuelle. D'une part, ces admissions conditionnelles portant sur le justificatif de langue ont été mises en place quand il était difficile de passer des tests d'anglais pour des questions géographiques ou de calendrier. Actuellement, avec l'élargissement des tests acceptés et le passage de la très grande majorité des tests de langue en distanciel, en ligne, les candidats peuvent être désormais tous en mesure de passer les tests dans les délais impartis et qui courent jusqu'à la fin de l'année universitaire de la campagne d'admission. Nous avons constaté que la grande majorité des admis qui ont bénéficié de ce report d'admission automatique ne venaient pas à Sciences Po au bout de l'année qui leur était accordée. Ce système est aussi incohérent avec ce qui est pratiqué pour les candidats de la procédure internationale master, qui se destine aux candidats internationaux, qui ne bénéficient pas de ce report automatique d'admission. Cela crée une rupture d'égalité de traitement entre les candidats nationaux et internationaux. Enfin, cela complique la gestion et le suivi des étudiants, car les places de ces admis conditionnels doivent être réservées et déduites des places que nous offrons lors de la campagne d'admission suivante. Nous vous proposons de supprimer la notion de report automatique et de demander désormais à tous les candidats souhaitant postuler en master de fournir le test de langue au moment de leur admission.

Elphie SANTISO

Combien de candidats par an cela représentait-il ?

Gabriela CROUZET

Chaque année, entre 20 et 30 candidats, ce qui n'est pas négligeable par rapport notamment à la gestion d'effectifs, car cela veut dire que nous enlevons une vingtaine, trentaine de places chaque année pour les candidats de la campagne d'admission de l'année suivante.

Yoan LEROUGE

Vous avez mentionné que ce système avait été mis en place, car les modalités pour passer ces examens de langue étaient peu répandues, difficiles d'accès, mais que la situation a évolué, ce qui nécessite d'évoluer. Cependant, j'ai l'impression de comprendre que chaque année, on reste sur un nombre important d'étudiants, une vingtaine, trentaine, qui bénéficie de ce dispositif. Quelles sont les raisons qui poussent ces étudiants à ne pas être en capacité de fournir l'attestation ? Est-ce simplement un manque d'organisation et de rigueur de la part des étudiants qui expliquerait que cette mesure saute légitimement ? Y a-t-il d'autres raisons qu'on oublierait de prendre en compte ?

Gabriela CROUZET

Désormais, la très grande majorité, si ce n'est pas la totalité des tests, est accessible en ligne, à distance, avec un résultat très rapide (vous pouvez avoir des résultats en 48 heures). Je pense que ce n'est pas une question de faisabilité, mais du niveau de langue exigé. Pour l'ensemble des programmes de master enseignés en anglais, nous exigeons le niveau C1 à l'admission en master, avec des sous-scores assez précis. Ces niveaux ont été déterminés en lien très étroit avec le département des langues de Sciences Po pour avoir une cohérence dans notre politique linguistique d'établissement. Souvent, nous constatons que c'est une question de niveau qui n'est pas requis, il manque un certain nombre de scores, de points. Il est difficile d'imaginer que le candidat intègrera le niveau de master sans avoir le niveau nécessaire et donc qu'on le mette en difficulté d'un point de vue de sa scolarité. Si le niveau de langue n'est pas d'un bon niveau, la scolarité sera impactée.

Jeanne LAZARUS

Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets la modification du règlement aux voix. C'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Bon courage pour le démarrage de la campagne d'admission.

III. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE JEUNES DIPLÔMÉS PROMOTION 2020

Jeanne LAZARUS

Bonjour. Nous allons accueillir Madame LESEGRETAIN, directrice de Sciences Po carrières, pour nous parler de l'enquête jeunes diplômés.

Anne LESEGRETAIN

Bonjour Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, bonjour à toutes et à tous. Je suis ravie d'être ici aujourd'hui pour vous parler des résultats de l'enquête jeunes diplômés qui est menée traditionnellement chaque année et interroge les jeunes diplômés 18 mois après la remise de leur diplôme. Elle étudie l'accès à l'emploi des jeunes diplômés à la sortie de notre établissement. Je ne vous cache pas que nous étions particulièrement impatients cette année d'observer les résultats de l'enquête, car il s'agit des résultats de la promotion 2020, donc des diplômés ayant effectué leur scolarité en master pendant la pandémie Covid. Nous avons hâte de voir de quelle manière ils avaient pu rejoindre le monde du travail. Les résultats nous ont satisfaits. Ils ont été positifs, dans la continuité des enquêtes précédentes, pour celles et ceux qui ont déjà lu les résultats passés. Je vais devoir résumer les 199 pages de l'enquête en quelques minutes, vous m'épargnez un certain manque de nuances. Vous avez pu observer les principaux indicateurs qui sont favorables : 90 % des jeunes diplômés souhaitant rejoindre le monde professionnel ont trouvé un emploi. Autre fait marquant, relativement similaire aux années passées, 80 % de nos jeunes diplômés ont été embauchés avant même la remise de leur diplôme. Un élément à noter cette année, ce sont les 38 % des jeunes diplômés qui entament leur parcours professionnel à l'international. C'est un sujet que nous regardions de près, car la mobilité avait, évidemment, été particulièrement entamée en raison du contexte sanitaire. Ces chiffres toujours solides et positifs démontrent la très forte attractivité de nos formations pour les employeurs. Cette étude confirme une attractivité que nous observons également à l'occasion des forums et des actions de mise en relation entre les employeurs et les étudiantes déployées tout au long de l'année.

Cela me permet de rappeler les principaux objectifs de cette enquête annuelle, au-delà de la consommation excessive de papier lors de l'impression des 199 pages... Si l'enquête permet à l'institution de mesurer l'attractivité des formations et aux secteurs pédagogiques d'analyser la facilité ou les difficultés d'accès à l'emploi des jeunes diplômés, elle a également d'autres vocations. Elle sert tout d'abord à rassurer et à informer les familles dont les enfants se destinent à accéder à notre établissement. Elle sert bien sûr aux étudiants du Collège universitaire, qui souvent s'interrogent car s'ils intègrent notre formation parce qu'elle est pluridisciplinaire, ils n'ont pas tous commencé à réfléchir à une trajectoire professionnelle ; et cette enquête est l'un des éléments qui peut leur permettre de réaliser un choix éclairé et qui participe à leur orientation. Évidemment, l'enquête sert en premier lieu aux étudiants du Master qui, grâce à certains indicateurs présents dans l'enquête, sont plus forts pour aller se présenter auprès des différents secteurs dans lesquels ils cherchent à s'insérer et négocier leur salaire. Dans le peu de temps qui nous réunit aujourd'hui, je voudrais terminer, Madame la Présidente, par deux observations. L'une sur les écarts qui demeurent entre les femmes et les hommes. Je dois formuler une forme de léger aveu d'impuissance, mais qui continue de me stimuler intensément sur toutes les actions que nous devons poursuivre, car les écarts perdurent, malgré les efforts conjugués de toutes les parties de notre établissement. Chaque année dans l'enquête, c'est un focus que nous réalisons et qui réaffirme qu'il faut sans cesse remettre l'objectif de réduction des écarts au centre de nos préoccupations et continuer d'y travailler ardemment. Je vais conclure par un point positif. Vous savez que depuis 3 ans nous interrogeons la notion de bien-être au travail, qui était préalablement absente de cette étude traditionnellement très quantitative. Je suis heureuse d'observer que nos jeunes diplômés se déclarent à 84 % satisfaits ou très satisfaits de leur premier emploi avec, peut-être, deux spéciales mentions pour l'école de droit et l'école de la recherche qui atteignent des niveaux de satisfaction de 94 % et jusqu'à 96 % pour l'école de la recherche. Bien évidemment l'ambition que nous poursuivons serait d'atteindre les 100 % et que l'ensemble de nos étudiants se déclarent heureux de l'emploi qu'ils occupent et épanouis par leur première expérience professionnelle. Je vous remercie de votre attention, je suis à

vosre disposition si vous avez des questions, curiosités, interrogations sur l'enquête et la prochaine qui ne va pas tarder à prendre forme, puisqu'elle démarre dès le mois de décembre.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. J'ai noté la surprise de mes collègues sur la satisfaction à l'école de la recherche, ce qui prouve que nous avons bien raison de nous y investir.

Simon CORDONNIER

Merci pour cet énorme travail, comme chaque année, très utile pour suivre les évolutions. Je rebondis sur l'école de la recherche. Je ne sais plus si on en a déjà parlé les années précédentes et s'il a été décidé ou pas d'inclure la population des diplômés du doctorat dans les prochaines enquêtes ou si on a décidé de les suivre par un dispositif géré au niveau de l'école de la recherche. Est-ce que ce serait pertinent de suivre leur insertion ou vaut-il mieux un dispositif autre compte tenu des spécificités de ce marché ?

Raphaël ZAOUATI

Merci beaucoup pour cette présentation qui permet, une nouvelle fois, de constater que les étudiants qui suivent des parcours en apprentissage ont une vraie différence en termes d'insertion professionnelle à leur sortie de Sciences Po. En 2020, l'apprentissage n'était possible qu'à l'école d'affaires publiques, école de journalisme, école du management et de l'impact. Cela tombe bien, les étudiants sont de plus en plus nombreux à vouloir suivre ce parcours d'apprentissage en M2. Vous connaissez notre attachement à la généralisation de l'apprentissage, je voulais donc savoir où cela en était notamment pour les écoles qui ne sont pas encore concernées.

Mathias VICHERAT

Merci de poser cette question. J'ai demandé à toutes les écoles de prévoir au moins un master en apprentissage. Toutes les écoles sont en train d'y travailler. L'École de droit va proposer ce parcours dès 2023, PSIA en 2023 ou 2024. Par ailleurs, les écoles qui ont déjà un parcours en apprentissage ont augmenté le nombre d'apprentis. Je pense notamment à l'EAP qui est passé à 200 apprentis pour cette rentrée.

Anne LESEGRETAIN

Merci Simon. Sur l'école de la recherche, il faut qu'on en rediscute avec Pierre FRANCOIS. En fait, jusque-là, Pierre FRANCOIS avait décidé de conduire une étude en propre, peut-être plus longitudinale, avec une interrogation sur des cohortes plus anciennes. Pour le moment, c'est le choix qui a été fait. Comme toute chose, on peut en reparler avec Nicolas SAUGER du CDSP et Pierre FRANÇOIS.

Jeanne LAZARUS

Pour cette enquête sur les doctorants, ce serait bien de la présenter au conseil de l'institut, car on ne l'a jamais vue, on en entend parler depuis un certain temps. Ce serait bien si la prochaine présentation du devenir des étudiants l'incluait.

Elphie SANTISO

Pour le développement de l'apprentissage, c'est très bien, mais il faudrait l'accompagner d'une réflexion en termes de charge que cela représente pour les équipes. Au département des langues, je ne dis pas que c'est un gros souci, mais de nombreux apprentis sont obligés de renoncer aux langues qu'ils voulaient apprendre, car on n'a pas assez d'enseignants sur les créneaux où ils sont à Sciences Po. Cela mériterait une réflexion globale pour que les apprentis soient le mieux gérés possible, notamment les apprentis soumis à la certification de leur niveau d'anglais en fin de master et qui doivent gérer cela en plus de leur travail en entreprise, de leurs cours de master.

Nathan RIVET

Merci Simon CORDONNIER pour la question sur les doctorants. Je me souviens que l'an dernier, j'avais déjà posé la question. Je ne sais plus si c'est vous ou quelqu'un d'autre.

Anne LESEGRETAIN

J'étais en congé maternité. C'était à l'une de mes collaboratrices.

Nathan RIVET

Je m'étais retrouvé dans une boucle mail avec Pierre FRANCOIS et certaines de vos collaboratrices. Il y avait aussi eu l'idée de présenter les résultats de cette étude longitudinale, qui a beaucoup plus de sens pour la population des doctorants qu'une étude à +1 an. Il y a vraiment un enjeu de la présenter auprès des doctorants, des différents centres de recherche, car cela rentre aussi dans une logique pour les services centraux de se saisir de la question des doctorants et de les sortir un peu de leur relation avec l'école de la recherche.

Anne LESEGRETAIN

Je vais laisser Myriam répondre sur le lien qui a été fait ou pas avec Pierre François. Sur l'accompagnement, sachez que ça y est, nous travaillons de manière accrue et beaucoup plus intensifiée avec l'école de la recherche. Nous avons désormais une démarche renforcée de présentation de l'ensemble des ressources aux doctorants et nous construisons ensemble une semaine des métiers de la recherche.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Une information que j'ai eue récemment. Il semblerait qu'il y ait une enquête lancée avant les vacances sur plusieurs promotions de docteurs. La semaine dernière, j'ai rencontré Nicolas SAUGER pour parler du baromètre de satisfaction que nous allons relancer cette année. Je vous l'annonce par ailleurs. Il m'a dit qu'une enquête avait été menée par l'école de la recherche. Elle ne devrait pas tarder à être présentée, y compris devant les instances.

Fabrice BOUDJAABA

Chaque année, j'observe qu'un tiers des gens ne répond pas. Vous ne pouvez pas me dire ce qu'ils pensent, ce qu'ils font, mais je ne crois pas que ce gros tiers soit au chômage. C'est un angle mort assez important, un tiers, c'est pas mal. Avez-vous essayé, d'une manière ou d'une autre, de comprendre qui ils étaient, de les suivre par d'autres biais que leurs réponses ? C'est une curiosité.

Anne LESEGRETAIN

Oui, nous essayons beaucoup de choses, nous en sommes presque à aller dormir au pied des immeubles des jeunes diplômés pour les convaincre de répondre à l'enquête, nous sommes pour tout vous dire proches du « harcèlement »... Je me réjouis de ce taux de réponse qui est en réalité très élevé, considérant le taux de réponse de la CGE ou d'autres enquêtes qui sont plus aux alentours des 40%. Les efforts pour passer de ces 40% initiaux à quasiment 65-70 % selon les années, est immense. Nicolas SAUGER dit que les plus intéressants sont ceux qui ne répondent pas ! Chaque année, nous œuvrons intensément pour relancer et convaincre un maximum de jeunes diplômés de répondre et ainsi que l'échantillon soit le plus représentatif possible. À ce stade, nous sommes dans une démarche quasiment individualisée, des appels privilégiant certains créneaux horaires pour les internationaux, des explications sur les objectifs de l'enquête etc. Ce que l'on regrette et que nous avons craint pendant longtemps est d'avoir une sous-représentation, notamment des étudiants internationaux, pour des raisons d'un sentiment d'appartenance moindre. De manière très réaliste, du fait que certains repartent dans leur pays d'origine, il est plus difficile de les joindre et pour pallier cela, nous essayons de mobiliser des équipes tard le soir, tôt le matin pour contacter le maximum de jeunes diplômés à l'international. Sachez qu'un grand dispositif est déployé pour augmenter le taux de réponse qui, je le souligne encore, est vraiment particulièrement satisfaisant si nous regardons les autres enquêtes d'insertion mais je suis comme vous, je rêve du 100 % de taux de réponse.

Dominique TAFFIN

Bonjour à toutes et tous. Merci au conseil de m'admettre en son sein. Merci à Jeanne LAZARUS que je ne vais faire que croiser. Je n'avais pas vu les précédentes enquêtes. C'est très riche. Mon attention a été attirée sur la question des boursiers/non-boursiers et les différences assez significatives que l'on

constate en termes d'accès à l'emploi, de type d'emploi et de rémunération, comme vous l'avez souligné dans le rapport. Quelle est la tendance observée là-dessus par rapport aux années antérieures ? Comment peut-on analyser cela plus finement ? Croisez-vous avec d'autres critères pour d'éventuelles actions de réduction de ces écarts ?

Anne LESEGRETAIN

J'ai choisi d'arrêter mon regard sur les inégalités salariales femme/homme, mais vous abordez un autre sujet très intéressant. Je vais vous répondre par ce que nous prévoyons de faire pour réduire ces écarts. Cette semaine, je rencontre la directrice de la réussite étudiante qui travaille l'admission et le développement de notre réseau de partenaires, pour envisager des actions communes visant à réduire ces écarts qui sont une réalité. En lien avec la réforme des admissions et la réflexion sur l'inclusion et la diversité de nos étudiants, il nous faut trouver des clés pour accompagner les étudiants, quelles que soient les différences de parcours social, géographique, et soutenir celles et ceux qui ont le plus besoin. Nous allons voir par exemple s'il est pertinent de créer des ateliers particuliers ou de proposer des sessions individuelles avec les étudiants qui pourraient en avoir le plus besoin.

Yoan LEROUGE

Ma question s'inscrit dans la continuité de cette question sur les étudiants boursiers. C'est assez malheureux que malgré leur parcours à Sciences Po, tout le travail fait pour les admettre à Sciences Po et les accompagner tout au long de leur scolarité, on se demande si ce qui va déterminer la rémunération n'est pas, finalement, une forme de capital réparti de manière arbitraire et inégale avant l'entrée à Sciences Po. On n'arrive pas à amenuiser ces inégalités. Une question plus pratique : à travers cette étude, on constate les inégalités, mais est-ce que les jeunes diplômés en sont conscients ? Que ce soient pour ceux qui étaient étudiants boursiers comme pour les inégalités homme/femme. Sont-ils conscients des inégalités, des différences qu'il y a sur les rémunérations ? On le constate de manière empirique, mais est-ce qu'ils le ressentent ? Peut-être qu'ils peuvent nous aider à mettre le doigt sur les leviers pour sortir de cette situation.

Anne LESEGRETAIN

Je n'ai pas de réponse toute faite mais j'ai une intuition : je ne pense pas que cette conscience existe, tout comme pour les inégalités femme/homme. Il y a eu plusieurs initiatives conduites pour la réduction de ces écarts. Par exemple, sur le sujet des inégalités femme/homme, nous avons tenté de créer des ateliers nommés « inégalité femme/homme » et faisant partie d'un cycle de lutte contre les inégalités et la fréquentation était très faible. Pour venir participer et s'engager dans ce type d'actions, encore faut-il avoir conscience de subir tel ou tel inégalité. J'ai plutôt tendance à penser que les étudiants n'en ont pas conscience. Justement, c'est cela que nous voulons essayer d'affronter avec la directrice de la réussite pour, peut-être, nous adresser aux étudiants concernés de manière plus directe, plus franche et mieux les outiller.

Émeric HENRY

Je veux rajouter quelque chose dans le prolongement. Ces différences de rémunération homme/femme sont très marquantes par rapport aux filières choisies qui sont relativement similaires. Beaucoup d'études montrent que c'est au moment du processus de négociation qu'il y a une agressivité plus forte chez les hommes. Si on présente les résultats comme cela, est-ce que cela n'aurait pas tendance à entretenir un peu cela ? Ils vont regarder ce que peut attendre une femme, un homme. Vous avez dit que ces chiffres sont une base de négociation, n'est-on pas en train de reproduire un peu cela en communiquant ces chiffres aux hommes et femmes ? N'y a-t-il pas un accompagnement à faire ? Je suis sûr qu'il est fait.

Anne LESEGRETAIN

Bien sûr, il ne s'agit pas de transférer ce document ou même de le présenter de manière brute sans avoir d'explication, de préconisation, voire proposition à participer à des processus d'accompagnement. C'est ce que nous essayons de réaliser avec de l'accompagnement collectif ou individuel, voire la conjugaison

des deux. Il ne s'agit effectivement pas d'adopter une attitude qui consisterait à dire : « Voilà les chiffres, un point c'est tout ».

Émeric HENRY

On pourrait imaginer communiquer aux étudiantes et étudiants uniquement les chiffres non différenciés et ça, ce serait plus un document pour le suivi, les conseils. C'est juste une remarque.

Mathias VICHERAT

C'est une remarque intéressante. En voulant être transparent, on peut davantage calcifier les situations. En même temps, si on veut lutter contre l'écart de salaires, il faut mieux armer les étudiants car cela se joue dans la négociation du contrat de travail. Il faudrait qu'on réfléchisse à la meilleure façon de faire.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Sur les boursiers, il serait intéressant de distinguer femme/homme, car peut-être que quelque chose se joue sur ce côté. Tu le dis souvent, quand les ateliers sont proposés pour la négociation, il y a beaucoup d'hommes qui viennent.

Anne LESEGRETAIN

Je suis parfaitement d'accord. En complément, c'est exactement pour les raisons que vous venez de mentionner que vous ne trouverez pas l'enquête sur le site carrières. En revanche, nous nous faisons fort de communiquer l'enquête à l'ensemble des équipes pédagogiques qui sont, elles aussi, au contact des étudiants. Évidemment, l'équipe de conseillers de Sciences Po Carrières s'appuie sur l'étude et s'en sert comme d'un outil, mais chaque fois en contextualisant les données qui méritent un éclairage pour une bonne compréhension.

Ethan WERB

Sur cette question des boursiers, il y a aussi un deuxième degré de nuances à apporter sur les échelons de bourse. On se retrouve avec en tout 8, en comptant les 0 bis. La situation d'un boursier 0 bis n'est pas la même que celle d'un boursier échelon 7 qui est en grande situation de précarité. Ma question était aussi sur des dispositifs qu'on retrouve assez largement au niveau des CEP qui n'existent pas, même si la question est différente, au niveau des boursiers, échelon 0 bis ou 7. Il n'y a pas de dispositif intégré. Il y a la question du complément financier qui est très importante et au cœur de la stratégie à destination des étudiants boursiers à Sciences Po. Il faudrait une stratégie plus intégrée et qui ne se contente pas juste d'un ajout à la bourse sur critères sociaux du CROUS.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

C'est une question très importante que l'on traite avec nos partenaires. Dans le cadre de la semaine des 150 ans, on a eu un échange sur cette question de l'inclusivité avec des collègues venant du continent africain. La question est pertinente, car à Sciences Po on a déjà des dispositifs, mais la question du droit à l'indifférence a été posée comme un sujet, car stigmatiser les boursiers, cela ne marche pas et on n'a pas du tout envie de faire cela. En revanche, notre suivi se fait à partir des difficultés de scolarité et on doit reconnaître qu'il y a souvent une corrélation entre les échelons 6-7 et les difficultés de scolarité ou d'intégration dans l'institution. C'est par ce biais qu'on va chercher les étudiants en difficulté, mais mettre en place un dispositif stigmatisant les boursiers, je pense que ça ne pourrait pas fonctionner. Sachant, comme vous l'avez très bien dit, que dans l'échelon 0 bis, les familles peuvent avoir jusqu'à 95 000 euros de revenu annuel. Pour l'échelon 7 bis, ce sont des familles qui sont au RSA. Il y a un tel écart que ce serait peut-être mal perçu et encore plus discriminant, me semble-t-il, mais cela ne veut pas dire que nous n'accompagnons pas nos étudiants en difficulté, qui sont souvent boursiers.

Ethan WERB

Pour rester sur la partie sociale, même au niveau de l'accompagnement pour la partie logement, il n'y a pas directement de priorité donnée aux boursiers. C'est assez scandaleux qu'on se retrouve dans des situations de boursiers d'échelon plutôt bas qui mettent plusieurs semaines avant d'obtenir un logement.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Vous ne pouvez pas dire cela, peut-être que la situation est plus compliquée à Paris et peut-être que vous avez un cas en tête, mais ce n'est pas une généralité du tout. Notre politique d'aide sociale est prioritaire pour les étudiants boursiers, plus l'échelon est important, plus elle est prioritaire. Notre politique de vacances est aussi sociale en fonction du statut boursier de l'échelon. En termes de logements sur les campus, il n'y a pas de difficulté, car l'offre est supérieure à la demande. À Paris, la demande est supérieure à l'offre et on priorise, je vous l'assure. Si vous avez des cas, n'hésitez pas à les envoyer en bas, au guichet unique de la direction de l'accueil et de l'accompagnement. On a de très bonnes relations avec le CROUS de Paris qui nous met à disposition des chambres, même en cours d'année. La cité internationale universitaire de Paris aussi. On a une politique du logement. Nous avons un avantage, une sorte de rente de situation, du fait de notre calendrier scolaire. Le fait de commencer une semaine, voire deux, même plus que ça, avant les autres, permet aux étudiants d'être prioritaires sur les logements. Si vous avez un cas, car je pense qu'il n'y en a pas 10, n'hésitez pas à me l'envoyer, je m'en occuperai.

François HEILBRONN

Pour revenir sur la question des écarts de rémunération entre femme/homme, qui est toujours un sujet qui me perturbe et m'étonne. Il y a un tableau dans votre étude qui est très bien fait, comme toute votre étude. C'est de plus en plus riche chaque année, je vous en félicite. C'est la rémunération par type de secteurs, car par type de masters, après on ne sait pas ce qu'ils vont faire. C'est intéressant, car c'est vraiment du comparable. Il y a des secteurs où il y a clairement une pratique de l'égalité salariale qui est faite : banque, assurance, finance. En plus, c'est sur des cohortes assez importantes et leur rémunération est quasiment la même. Avocat, juridique, les femmes sont mieux rémunérées que les hommes, mais dans d'autres secteurs, les femmes sont bien moins rémunérées que les hommes : 1 : l'administration publique, 2 : les organisations internationales, 3 : l'éducation et la recherche. Les secteurs privés sont plutôt... on peut extrapoler, car les cohortes ne sont pas très nombreuses, mais en regardant le tableau, là où il y a des écarts de + 10, 15 % de rémunération, c'est dans l'administration publique, les organisations internationales, l'éducation et la recherche, la presse et l'édition. Dans nos réflexions, il faut analyser finement les raisons et travailler avec les personnes concernées. Je ne sais pas si vous l'avez observé.

Anne LESEGRETAIN

Je vous rejoins, c'est pour cela que je parlais du manque de nuances qui, aujourd'hui, ne permet pas d'explorer ces spécificités. C'est aussi pour cela que ce sont des sujets qui doivent être travaillés par et avec les écoles pour identifier les leviers d'action. Est-ce que l'on peut discuter avec des employeurs pour essayer de comprendre et identifier certains leviers et ceux qui échappent à notre champ d'actions. Le partage des données école par école permet à chaque secteur pédagogique de disposer d'une étude individuelle, pour analyser chaque sujet avec plus de finesse.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup, cela ouvre de nombreux chantiers. On a toujours envie d'en savoir plus et de lancer des dizaines d'enquêtes supplémentaires. Merci de votre venue et de ce document très riche. À l'année prochaine pour la suite.

IV. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

Jeanne LAZARUS

Nous avons terminé extrêmement tôt notre ordre du jour. Il reste l'adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet. Je crois que nous avons de nouvelles procurations ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le Conseil de l'Institut approuve à l'unanimité le procès-verbal du 5 juillet 2022.

V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Yoan LEROUGE

On a eu des remontées de la part d'étudiants qui ressentent beaucoup d'anxiété et d'inquiétude, pour le moment localisées dans certains masters de l'école du management et de l'impact et de l'école d'affaires publiques, par rapport à la situation de certains responsables et assistants pédagogiques. Il peut y avoir des situations de tension qui peuvent être présentes, ou qui risquent d'arriver prochainement, par rapport à des départs ou des absences. Pour certains étudiants, pour ceux qui étaient en M1 il y a deux ans, il y a l'inquiétude d'un schéma qui pourrait se répéter. Est-ce bien identifié de votre côté ? Y a-t-il déjà des pistes ou des axes qui sont en cours de mise en place sur ces sujets ?

Mathias VICHERAT

Oui. Évidemment, car, par ailleurs, dans le choix des étudiants, nous avons des évolutions qui font que, par exemple, il y a plus d'étudiants à l'EAP et à PSIA cette année et depuis 2 ans, moins à l'EMI et l'Ecole urbaine. Il y a donc une charge différenciée sur les équipes pédagogiques. Mais on essaye de le prendre en compte. Par exemple, on a créé un poste administratif à PSIA. On essaie également d'avoir des renforts temporaires et davantage de synergies.

Simon CORDONNIER

Je remercie Monsieur LEROUGE pour sa question qui nous tient à cœur. Au-delà des écoles concernées, il y a une tension, peut-être pas généralisée, mais qui touche beaucoup d'autres services, y compris la DRH, ce qui provoque des délais très longs dans les recrutements, y compris pour des postes accordés, lesquels créent d'autres tensions, éventuellement des arrêts de travail. On a un effet boule de neige très important. Je ne sais pas si vous avez regardé récemment la page offres d'emplois du site de Sciences Po, c'est absolument étonnant de voir le nombre d'annonces actuellement publiées. Ce n'est pas qu'une question de décider d'ouvrir un poste, mais la capacité humaine de la DRH à traiter les offres en cours et à recruter. On est dans un vrai goulot d'étranglement sur les recrutements qui a un effet boule de neige dans plein de services. On peut citer le collège universitaire, la DRH elle-même et d'autres services. On a aussi une grosse alerte sur ces sujets.

Emma SALEY

Ma question portera sur les portiques de sécurité qui ont été mis en place à la rentrée. Je sais que des membres du syndicat Solidaires avaient déjà évoqué la question avec Monsieur VICHERAT lors d'un rendez-vous l'an dernier, mais les portiques n'étaient pas encore activés, vous n'aviez pas la réponse exacte à toutes nos questions. Vous aviez évoqué une obligation d'activer ces portiques par la préfecture. On réitère notre opposition sur le principe même de portiques de sécurité. On a des questions plus précises maintenant que leur activation a été faite sur le fait que la conservation des données soit bien en rapport avec ce qui est préconisé par le RGPD, combien de temps sont conservées ces données ? Vous avez dit que ces données ne seraient pas utilisées pour savoir qui était sur site et quand ces personnes étaient sur site. On sait qu'il y a la possibilité technique de le faire, donc on aimerait avoir un engagement sur le sujet, sur le fait que ce ne sera pas utilisé dans ce cadre.

Arnaud JULLIAN

Il y a eu une communication sur la mise en place de ces portiques avant leur entrée en service, une première expérimentation et ensuite, leur activation effective au 13 rue de l'université et à Saint-Thomas qui forment un site unique. La communication répondait, a priori, à vos questions, par exemple sur la durée de conservation des données qui est de 3 mois. Cela apportait toutes les garanties, cela a été vu avec notre data protection officer, notre déléguée à la protection des données en bon français. Tout le dispositif a été vu, le circuit de traitement des données à caractère personnel a été validé et nous sommes extrêmement vigilants au respect intégral des engagements pris. Il n'y a donc aucune inquiétude à avoir, notamment sur le fait que ces portiques puissent être utilisés pour savoir qui est là ou qui n'est pas là, dans une optique de quasi « flicage ». Ce n'est pas du tout l'objectif poursuivi.

Mathias VICHERAT

Je vous donne l'assurance que ces données ne seront absolument pas utilisées pour dire qui était présent sur site, qui n'était pas en cours ; c'est d'ailleurs vrai pour les étudiants comme pour les enseignants. Ce n'est pas du tout l'objectif de ces portiques de sécurité. Leur installation répond bien à une obligation juridique et, si on devait avoir un dispositif humain, cela accaparerait beaucoup de temps et d'appareiteurs. On souhaite que les appareiteurs puissent être disponibles pour orienter, aider et non uniquement pour vérifier les cartes.

Yoan LEROUGE

Je comprends la logique des portiques, mais pour le moment, il y a un effet doublon, car à la fois à l'entrée du 13 rue de l'université, je parle de la porte, et sur le site de Saint-Thomas, on a quelqu'un qui vérifie si la carte a bien la vignette et qu'elle est bien à jour. Est-ce simplement la fin de l'accompagnement de la mise en place des portiques ou on va avoir ce doublon, qui obéit à d'autres règles, qui va rester en vigueur ?

Arnaud JULLIAN

À ce stade, ce n'est pas encore décidé. De toute façon, au moment de la mise en place, c'est beaucoup plus intéressant en termes d'efficacité d'avoir quelqu'un qui peut accompagner les personnes pour lesquelles il y aurait un sujet, parce qu'elles n'ont pas leur badge ou parce que les droits ne sont pas à jour, ou pour n'importe quelle raison. C'est quelque chose qu'il va falloir regarder. Il est quand même précieux d'avoir du personnel disponible puisque l'idée est d'avoir une qualité de service. Rien n'est décidé et, comme l'indiquait Mathias VICHERAT, rappelons que l'objectif du déploiement de ces portiques est de répondre aux prescriptions de sécurité faites par la préfecture de police dans le cadre du dossier de sécurité du site de Saint-Thomas.

Simon CORDONNIER

Ce que mentionne Monsieur LEROUGE, ce sont des personnels à l'accueil qui regardent les cartes et qui disent oui ou non, ce n'est pas de l'accompagnement ou du service. Au mieux, ils peuvent demander d'aller voir l'appareiteur, ce que la personne aurait fait si elle ne réussissait pas à badger sur le portique. Ce n'est pas de la qualité de service, c'est plutôt un obstacle, car cela oblige à sortir la carte deux fois quand on arrive, y compris quand on travaille quotidiennement au même endroit.

Arnaud JULLIAN

Vous préconisez la suppression du personnel de sécurité à l'entrée ?

Simon CORDONNIER

Je ne suis pas certain que leur rôle soit de regarder les cartes, je ne dis pas qu'il faut supprimer le personnel. Je pense qu'il y a des modalités de contrôle qui ne passent pas nécessairement par la vérification des cartes. Lors d'une discussion avec le SSU, il m'a été dit que, hors période d'alerte de je ne sais plus quel niveau, ils n'avaient pas vocation à regarder les cartes, ce qui n'était pas descendu jusqu'au personnel de sécurité qui, eux, avaient pour consigne de regarder les cartes. Manifestement, il y a des écarts entre les consignes du SSU, ou du 3S, je ne sais plus comment s'appelle le service concerné, et ce qui redescend au niveau de Fiducial. Je pense qu'il faut remettre tout cela à plat et comprendre le rôle des personnels de sécurité à l'accueil. C'est une impression un peu désagréable - ce n'est pas contre les personnes en question qui appliquent les consignes qu'on leur donne - de devoir montrer sa carte plusieurs fois pour ensuite, badger à un portique. On a l'impression d'entrer dans une forteresse. Quand on parle de liberté académique comme un angle de déclassement, pardon de le mettre en relation, mais ce n'est pas complètement anodin. Cela donne un peu une impression désagréable.

Mathias VICHERAT

Je considère que c'est une conception extrêmement extensive des libertés académiques de considérer que le sujet des portiques ait trait à celles-ci.

Nicolas DELALANDE

Sur ce point, le terme de « liberté académique » ne convient peut-être pas, mais cela dit, l'ouverture d'un campus sur la ville, la société, ou autre, est quelque chose de différent dans d'autres pays où les enjeux de sécurité sont aussi très élevés. Cela fait partie de l'insertion de la vie universitaire, de ces enseignants, étudiants, de ses personnels sur un quartier, un tissu social, urbain. Je pense que c'est dans ce sens que Monsieur CORDONNIER le mentionnait, et je suis tout à fait d'accord avec lui sur ce point, même si j'ai tout à fait conscience de tous les enjeux très lourds, sécuritaires, qui pèsent sur la vie parisienne depuis, malheureusement, quelques années.

Mathias VICHERAT

Je rappelle qu'on a eu 10 000 personnes ces derniers jours qui sont venues, qu'on a eu les journées du patrimoine et que l'on a un programme, notamment avec la ville de Paris, d'ouverture de notre campus. L'ouverture est donc bien réelle et ces portiques ne doivent pas l'empêcher mais au contraire faciliter une ouverture régulée, qui respecte le cadre de sécurité qui nous est imposé. Ce n'est pas un choix délibéré.

Raphaël ZAOUATI

S'il n'y a pas d'autre question diverse, comme vous présidez pour la dernière fois ce conseil, je tenais à vous remercier au nom des élus Nova et, personnellement, en tant que vice-président, pour ces 3 dernières années passées à l'institut. Depuis que vous avez pris la présidence de ce conseil, notre école a connu des périodes de turbulences, de crises, mais aussi de transformations profondes sur la formation, les admissions, tout un tas de sujets qui touchent l'ensemble des communautés. Dans ces moments, la capacité de toutes les communautés de Sciences Po à passer et à construire ensemble a été déterminante. Grâce à vous les étudiants ont toujours trouvé un lieu d'écoute et de dialogue au sein de ce conseil. Nous souhaitons vous remercier pour cela. Nous souhaitons vivement que celui ou celle qui assurera la présidence du conseil à partir du 15 novembre saura poursuivre les efforts nécessaires de synergie entre les différentes communautés.

Mathias VICHERAT

Chère Jeanne, je voudrais aussi dire un mot si tu m'y autorises. J'ai eu la chance de travailler à tes côtés, notamment avec ton rôle de présidente du conseil de l'institut. Je voulais te dire toute ma reconnaissance. Le conseil a été créé dans un sillage révolutionnaire, puisqu'il y avait l'amphi Boutmy rebaptisé Che Guevara et Lénine en 68, qui avait demandé instamment que les différentes communautés Sciences Po participent à la gouvernance. Le conseil de l'institut a été créé en 1969. Il n'avait jusqu'alors jamais été présidé par une femme et je trouve formidable que tu aies pu être cette première présidente. Je sais combien, Raphaël l'a souligné, tu as su affronter toute une série de crises importantes : la crise sanitaire, la crise institutionnelle. Comme candidat et comme directeur, j'ai pu éprouver toutes tes qualités humaines, de dialogue mais aussi de détermination. Sous ta présidence, pendant plus de 3 ans, le conseil de l'institut a voté une série de mesures que je trouve assez incroyables, comme le barème des droits de scolarité, la réforme des admissions. Je tenais à saluer ces réalisations et te dire combien, à titre personnel, je suis ravi de travailler avec toi. Je suis très admiratif de ce que tu es, de la manière dont tu prends les sujets, dont tu les diriges, les discutes, dont tu les fais avancer. Je pense que sous ta présidence le conseil de l'institut s'est développé dans plusieurs directions : des groupes de travail ont été lancés, tu as aussi imposé que l'ordre du jour soit travaillé et revu par la présidence ; cela peut paraître un détail mais c'est important dans le rapport à l'administration. Dans le cadre de la démocratie de nos instances, je pense que le conseil de l'institut doit avoir tout son rôle. C'est vrai aussi pour le conseil scientifique. On sera plus fort collectivement s'il y a un partage du pouvoir. Pour toutes ces raisons, je te remets notre médaille. On a frappé une médaille pour les 150 ans avec le portrait d'Émile BOUTMY et avec la devise de nos 150 ans, « Aux racines de l'avenir ». Ma chère Jeanne, au nom de l'institution, au nom de Laurence et de tous les collègues, je te remets cette médaille des 150 ans qui trônera sur ta table de nuit, je l'espère !

Applaudissements.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. J'avais préparé un petit discours. Merci à tous. Merci Mathias pour ces mots et merci d'avoir pris les rênes de cette institution dans cette période si difficile, d'y mettre ton énergie et ton enthousiasme. Je quitte le conseil avec un pincement au cœur. C'était une aventure que je n'imaginai pas. Cela a commencé lors de la première séance, quand je suis devenue vice-présidente. Je crois, heureusement, que personne ici n'a été témoin de cette séance épique. Ah si !

Mathias VICHERAT

En 2016.

Jeanne LAZARUS

Cela a commencé avec beaucoup de difficultés pour moi pour prendre la parole. Je vais essayer de m'améliorer aujourd'hui. Durant ces 6 années, j'ai appris comment fonctionnait Sciences Po, à connaître les différentes communautés, à comprendre les enjeux de chacune et de chacun. J'ai toujours trouvé les échanges passionnants, très riches et très importants. On a toujours très bien travaillé tous ensemble. On peut être fiers d'avoir tenu face à ce que nous avons dû affronter, mais aussi d'avoir proposé un nouveau fonctionnement, dans lequel les décisions se prenaient au grand jour, sans avoir peur de débats, de désaccords, en se faisant confiance. Je vous suis particulièrement reconnaissante de cela, à l'ensemble des présents aujourd'hui, à ceux qui se sont succédés aussi au cours de mes années de présidence. Je voudrais en particulier remercier celles et ceux qui ont été là pendant l'année 2021, en particulier les vice-présidentes et vice-présidents. Pascale EISENBERGER n'est pas là, mais ils ont vraiment donné beaucoup de leur temps pour arriver à ce que nous retrouvions un fonctionnement normal. Je vous remercie de votre mobilisation, de votre travail. Je remercie les différents élus, mais aussi les personnalités qualifiées qui prennent du temps pour une institution qui n'est pas la leur. Nous avons beaucoup de chance d'avoir des personnes de si grande qualité, qui ont des compétences aussi variées et qui viennent nous apporter leur regard. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance et mon affection à un certain nombre de personnes. Je commencerai par Ismahane GASMI. Nous savons tous que son professionnalisme et sa gentillesse sont les piliers de ce conseil. J'ai toujours pu compter sur vous, merci. J'exprime aussi ma reconnaissance à Laurence BERTRAND DORLEAC avec qui j'ai noué des liens indéfectibles. Je suis très fière qu'elle soit notre présidente. Je voudrais remercier les membres de l'administration, Myriam DUBOIS-MONKACHI, Pauline BENSOUSSAN, Sébastien THUBERT et toutes les directrices des services qui, chaque mois, se relaient ici pour nous présenter leur travail et acceptent d'engager un vrai dialogue constructif avec nous. Je veux aussi remercier Michel GARDETTE qui m'a toujours aidée et soutenue. Enfin, j'ai une pensée pour Fariba ADELKHAH, dont l'emprisonnement est quasiment concomitant du début de ma présidence. Cela fait plus de 3 ans et demi. Hélas, c'est quelque chose que je dois encore rappeler. Si ces échanges me manqueront, je quitte aussi le conseil avec une grande sérénité et je pense au meilleur moment possible, quand notre institution est entre de bonnes mains, avec notre directeur, avec Sergei GURIEV, Nicolas DELALANDE. Le cycle précédent s'est vraiment achevé au cours de l'an dernier et lors de cette rentrée. Une nouvelle dynamique est en train de se construire, avec une approche collégiale, avec la volonté de traiter les problèmes auxquels nous faisons face en toute transparence et dans une grande confiance. Je trouve que c'est une excellente chose que la présidence du conseil soit renouvelée dans cette période. Le renouvellement des mandats est un fondement d'un fonctionnement démocratique et ouvert. Je suis absolument sûre que la personne qui me succèdera, quelle que soit sa personnalité, saura faire prendre au conseil la place qui doit être la sienne au sein de Sciences Po. Ma sérénité vient aussi du fait que je n'ai pas le moindre doute sur le fait que vous, membres de ce conseil, ferez tout pour être utiles et respectés, dans les années à venir, grâce à vos efforts, à l'ouverture croissante de la direction aux débats et aux échanges. Je ne serai pas plus longue. Je conclurai en vous disant que ce fût un grand honneur d'être à cette place et je vous remercie encore très sincèrement de la confiance que vous m'avez témoignée.

Applaudissements.

Jeanne LAZARUS lève la séance à 10 h 41.